

# L'ARRÊT CARDIAQUE EN CHIFFRES



**50 000**

**morts**  
chaque année  
en France

**1 décès**



toutes les 15 minutes



**80%**

**des cas** se produisent  
devant témoin



**10%**

représente le  
**taux de survie** en cas d'arrêt  
cardiaque aujourd'hui.



D'après l'INSERM, une **intervention rapide** grâce aux défibrillateurs permettrait de sauver des milliers de personnes.



**Définition :** l'arrêt cardiaque ou cardiorespiratoire aussi appelé « mort subite », correspond à l'arrêt soudain de la respiration et de la circulation lié à l'arrêt du cœur.



**Comment le reconnaît-on ?** La victime a une perte de connaissance complète, non réversible, ne parle pas, ne bouge pas, ne respire pas : c'est un arrêt cardiaque.

La perte de connaissance peut être précédée de signes évocateurs d'un infarctus du myocarde tels qu'une douleur thoracique à type de serrement ou d'oppression mais il survient le plus souvent sans prévenir.

# QUE FAIRE ?

- En cas d'arrêt cardiaque, **le temps est un élément décisif** qui conditionne les chances de survie.
- Au-delà de **4 minutes** sans oxygénation le cerveau peut être gravement endommagé et présenter par la suite de lourdes séquelles.
- On estime que pour chaque minute écoulée, les chances de survie **diminuent de 10%**
- **En moins de 10 minutes** sans réanimation, le pronostic vital de la victime peut être fortement engagé.

Compte tenu du temps nécessaire aux secours pour arriver il est donc impératif que les témoins d'un arrêt cardiaque puissent appeler les secours et démarrer la réanimation de la victime par le massage cardiaque.



## LES RÉSULTATS DÉJÀ OBTENUS

 **10%**  
taux de survie  
contre 2,5 % en 2008

**150 000**   
DAE installés en France  
contre 5000 en 2008

 **800 000**

**jeunes**, désormais formés chaque année à l'utilisation du défibrillateur et aux gestes de premiers secours à l'occasion de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)